

## Avenant n°1 Avis de course ( 4 mai 2017 )

Systeme de pénalités

**1-Pour les optimits minimales un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les IC pourra être mis en place**

2- Le texte suivant » pour le rond Laser , les RCV 44.1 et 44.2 seront appliquées » est remplacé par :

**Pour le rond laser , la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de 2 tours est remplacée par une pénalité d'1 tour .**

**Un jugement sur l'eau dont les modalités seront précisées dans les IC pourra être mis en place.**